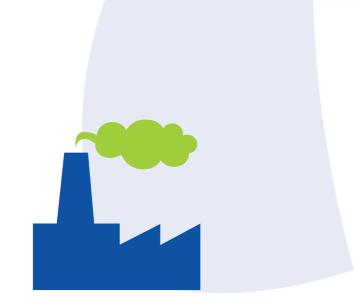
L'implantation retenue

En quelques chiffres...

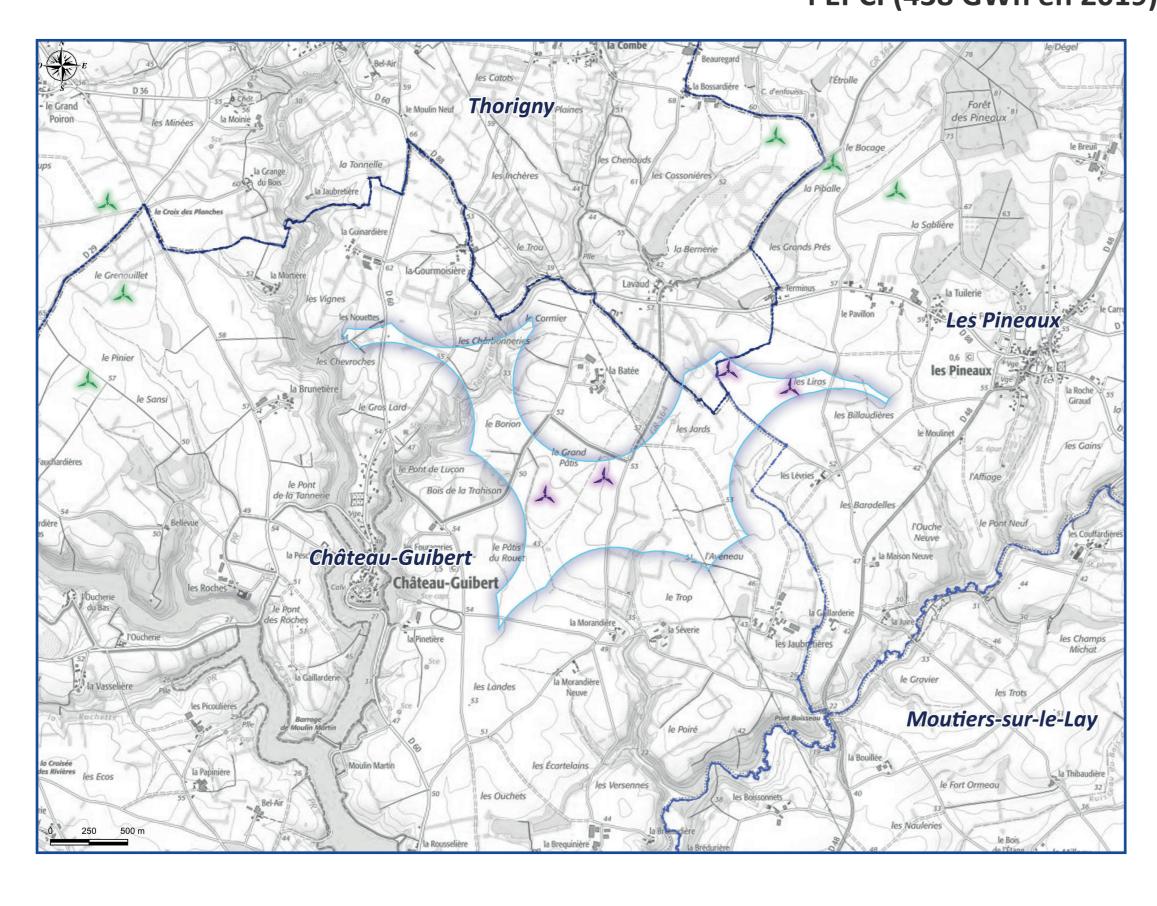




10% de la consommation de l'EPCI (438 GWh en 2019)



3 250 tonnes de CO2 évitées



Cette implantation est pour nous celle du meilleur équilibre possible :

- Elle évite les zones à enjeux écologiques forts.
- L'éloignement minimal de 80 mètres aux haies est respecté.
- Aucune éolienne n'est implantée en zone humide.
- L'implantation est lisible dans le paysage.
- Il n'y a pas d'éolienne à l'ouest de la zone, plus sensible paysagèrement.
- Les éoliennes sont éloignées de 1200 mètres des centres bourgs et près de 600 mètres des premières habitations.
- Il y a deux éoliennes sur chaque commune pour un équilibre des retombées fiscales.







Quels bénéfices pour le territoire ?



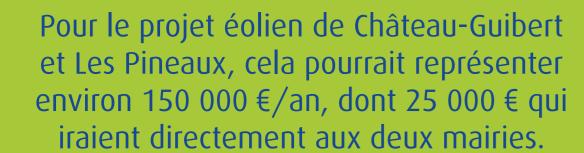




Au delà d'être un vecteur énergétique et de participer à la lutte contre le dérèglement climatique, l'éolien est également un vecteur de retombées économiques pour le territoire d'implantation :



Environ 10 000 €/MW et par an de fiscalité bénéficiant au territoire (intercommunalité, communes d'implantation, département), qui peut le réinvestir dans des actions pour tous (fonds de rénovation bâtiment, déploiement de la fibre, financement d'une maison de santé...).





Les mesures environnementales permettent aussi d'accompagner l'insertion du projet sur le territoire en mettant en place des actions concrètes en faveur de la biodiversité, du tourisme, pour valoriser le cadre de vie des riverains, en participant à des projets communaux, etc.



On estime que 15% de l'investissement d'un parcéolien est destiné à des **entreprises locales**, soit entre **deux et trois millions d'euros** pour un projet comme celui de Château-Guibert et Les Pineaux.

Et vous, qu'attendriez-vous de l'arrivée d'un parc éolien sur votre commune ?



N'hésitez pas à nous le faire savoir : eolien.chateau-guibert-pineaux@wpd.fr



